Saguenay, 7 février 2012

Objet: Lettre d'appui à M. Réjean Beaudet

Bonjour M. Beaudet,

Nous souhaitons vous signifier qu'une résolution a été adoptée lors de notre dernière assemblée générale afin de vous appuyer dans le dossier qui vous oppose à votre employeur, Groupe TVA inc. Nous considérons que la mesure disciplinaire dont vous faites l'objet est abusive et injustifiée. Nous jugeons que la position de TVA est odieuse et contraire au Code canadien du travail. Ce geste méprisant posé à votre endroit doit être dénoncé haut et fort. Soyez assuré que les employés(ées) de CJPM-TV sont derrière vous et vous appuient.

Syndicalement vôtre.

Michel Boivin, président du Syndicat des employés(ées) de CIPM-TV